

 Mairie de Feytiat	LIVRET DE BONNE CONDUITE DE L'ENFANT	Agent référent : Christophe LASSUDRIE
Services périscolaires extrascolaires		

Un livret de bonne conduite a été mis en place depuis janvier 2004, actualisé à la suite des différents bilans annuels.

A l'époque, une réflexion conduite par l'Association des Parents d'Elèves, les élus et le personnel communal, avait produit le constat suivant : **les enfants sont de moins en moins respectueux des règles de vie et font preuve d'incivilités croissantes.**

D'une manière générale, lorsqu'un enfant fréquente un service péri ou extrascolaire, il est placé sous la responsabilité du personnel communal qui assure ce service et qui doit veiller au respect des consignes qu'il donne à l'enfant.

Les objectifs visés par ce dispositif sont :

- responsabiliser l'enfant sur son attitude,
- le sensibiliser aux principes fondamentaux de la vie en collectivité et au respect des autres,
- informer les parents sur l'attitude de leur enfant dans le cadre de ses activités périscolaires.

Le livret de bonne conduite, entériné par les conseils d'écoles, se compose :

- d'une « **Charte de bonne conduite de l'enfant** », définissant les obligations à respecter par l'enfant,
- d'un « **Règlement de bonne conduite de l'enfant** », fixant les différentes sanctions encourues en cas de non respect d'une des règles de la charte,
- d'un « **Acte d'engagement de bonne conduite de l'enfant** », stipulant les responsabilités respectives de l'enfant et des parents, cosigné par les deux parties.

Certes, tous les enfants ne sont pas concernés par l'indiscipline, mais cette action permettra une vie scolaire et périscolaire plus harmonieuse, valorisant les efforts de chacun.

D'autre part, les résultats positifs obtenus au cours des années scolaires précédentes nous conduisent à renouveler ce dispositif.

Remarque :

- pour les enfants scolarisés à l'école maternelle, la diffusion de ce « Livret de bonne conduite de l'enfant » vise à les sensibiliser en amont de leur future rentrée à l'école élémentaire, de façon à ce que les bons réflexes soient acquis ;
- il n'est pas nécessaire de leur faire signer le document « Acte d'engagement de bonne conduite de l'enfant ».

L'ensemble des acteurs engagés dans cette action vous remercie pour votre coopération.

Le Maire



Bernard FOURNIAUD



Mairie de Feytiat

Services périscolaires
extrascolaires

Livret de bonne conduite de l'enfant
**CHARTRE DE BONNE CONDUITE
DE L'ENFANT**

Agent référent :
Christophe
LASSUDRIE

Obligations à respecter par l'enfant

😊 JE DOIS :

- Etre poli
- Respecter mes affaires ainsi que celles des autres
- Rendre ce qui ne m'appartient pas
- Respecter les autres : enfants, adultes
- Respecter l'environnement
- Confier mes problèmes aux adultes

☹ JE NE DOIS PAS :

- Quitter l'enceinte scolaire sans autorisation
- Me battre et faire mal à mes camarades
- Lancer des projectiles
- Cracher
- Jouer dans les toilettes
- Gaspiller la nourriture

**Ecouter l'enfant et dialoguer avec lui
sont les meilleures façons de s'entendre et de s'apprécier !
Le dialogue et l'écoute sont de bons remèdes aux mauvais maux.**

 Mairie de Feytiat	Livret de bonne conduite de l'enfant REGLEMENT DE BONNE CONDUITE DE L'ENFANT	Agent référent : Christophe LASSUDRIE
Services périscolaires extrasccolaires		

Ce règlement s'applique à l'ensemble des services périscolaires et extrascolaires : « Transport scolaire », « Garderies / Surveillance Midi-deux », « Restaurant scolaire », « Ateliers périscolaires », « Accueil de Loisirs », « Etudes surveillées ».

En cas de non-respect d'une des règles de la charte, l'enfant sera sanctionné en fonction de l'importance de l'écart de conduite constaté par le personnel des services périscolaires, après que le personnel ait pris le temps de dialoguer avec lui.

➤ **1^{er} écart de conduite :**

Les parents reçoivent du Maire un courrier d'information et d'avertissement.

➤ **2^{ème} écart de conduite :**

Les parents reçoivent du Maire une convocation afin, lors d'un entretien, de définir les améliorations à mettre en œuvre concernant le comportement de leur enfant.

➤ **3^{ème} écart de conduite :**

Les parents reçoivent du Maire un courrier leur signifiant une exclusion temporaire des services périscolaires pendant 3 jours.

➤ **4^{ème} écart de conduite :**

Les parents reçoivent du Maire un courrier leur signifiant une exclusion temporaire des services périscolaires pendant 5 jours.

➤ **5^{ème} écart de conduite :**

Les parents reçoivent du Maire un courrier leur signifiant une exclusion définitive des services périscolaires.



Mairie de Feytiat

Services périscolaires
extrascolaires

Livret de bonne conduite de l'enfant

**ACTE D'ENGAGEMENT
DE BONNE CONDUITE DE L'ENFANT**

Agent référent :
Christophe
LASSUDRIE

Cet engagement est à remettre à l'enseignant au plus tard le vendredi 04 juin 2010.

ENFANT

JE M'ENGAGE

Moi (NOM – Prénom) :

élève de la classe :

à respecter les règles de bonne conduite de la « Charte de bonne conduite de l'enfant ».

Date :

Signature de l'enfant :

(Il n'est pas nécessaire de faire signer les enfants de l'école maternelle. Merci).

PARENTS

MES PARENTS S'ENGAGENT

Nous, soussignés Madame et Monsieur (NOM – Prénom) :

- avons pris connaissance de l'engagement de notre enfant,
- nous engageons à l'aider et à l'accompagner dans sa démarche de bonne conduite, et à respecter les indications contenues dans le(s) règlement(s) intérieur(s), suivant les activités choisies.

Date

Signature des parents :

**Toute l'équipe vous remercie pour votre coopération
afin d'aider votre enfant à vivre ces temps périscolaires et extrascolaires
dans les meilleures conditions.**